

Première permanence du 06 mars de 9h à 12h

Monsieur ROCHE Roland, demeurant 330, Avenue de l'Écluse à l'Alpe d'Huez est venu consulter le dossier d'enquête mais fera connaître ses observations ultérieurement.

Monsieur MULLER Eric, demeurant au "Chalet Paganon" à l'Alpe d'Huez repassera ultérieurement pour consulter le dossier d'enquête.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Georges TABOURET

Fin de la permanence à 12h

Deuxième permanence du 16 mars de 14h à 17h

Après lecture le changement la Route du Signal - l'Alpe d'Huez

Il est regrettable de ne pas disposer de l'avis de l'autorité environnementale sur ce dossier très important pour la commune et si attendu depuis 2 ans. Ce serait bien si la Dreal pouvait l'envoyer encore pendant la période d'enquête publique ou du moins répondre de commissaire enquêteur pour les questions éventuelles.

- Pas d'évaluation de l'incidence financière
Est-ce raisonnable d'investir 25 millions d'€ dans un mode de transport qui sera utilisé seulement du 15 décembre au 30 avril.

Pour le 1^{er} tronçon Huez - Placé Paganon, qui cela s'impose car réel besoin et utilisé tout au long de l'année - été - hiver.

Pour le 2^d tronçon Paganon - Bergers qu'en est-il ?

est-ce que le tronçon va fonctionner l'été ?

Si non, ne serait-il pas possible compte tenu des risques de climatiques (et de l'urgence) de prévoir un mode de transport plus central à partir de la place Paganou - l'étude d'impact ne fait pas de ces alternatives étudiées par le passé ?

- Insuffisance de volet paysager et de l'impact des gares situées place Paganou, iclose et Bergers des rues ne prennent pas en compte les perspectives dans le paysage rapproché, éloigné -
Toutes les photos sont insuffisantes notamment au milieu urbain. Compte tenu des hauteurs des gares cela aura un impact fort dans le paysage, à l'iclose notamment.

- Insuffisance de l'analyse de l'impact du bruit sur les résidences de Touraine qui sont à être construite au milieu de ce mode de transport, risque à terme de logement au "rabais" sur l'environnement sonore et visuel.

Pas de plan relatif à la sensibilité d'éloignement des résidences à proximité de ce transport.

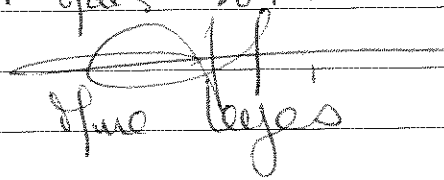
Il n'y a pas de plan ni de graphique pour expliquer comment cela va s'urbaniser sur le nouveau quartier de l'iclose.

Au vu de la modification n°2, de nouvelles règles des distances d'éloignement adoptées à l'approbation "en catimini" ce serait bien si le commissaire enquêteur sollicitait un avis techniques des services de l'état.

CC
→

il faudrait aussi une graphique explicite
car avec la détermination d'approximation
est assez difficile à comprendre.

le 21 mars 2017



une base